



## **POUR INFORMATION**

### QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## **Participation des mandants de l'OIT aux réseaux locaux du Pacte mondial et rôle qu'ils jouent**

1. On trouvera dans le présent document une vue d'ensemble des réseaux locaux du Pacte mondial (réseaux PM)<sup>1</sup> actuellement actif permettant d'évaluer le niveau de participation des organisations de travailleurs et d'employeurs à leur gouvernance et à leurs activités.
2. D'après le rapport de McKinsey & Company (2004)<sup>2</sup>, la durabilité du Pacte mondial dépend de sa capacité à s'appuyer sur les réseaux locaux. A l'époque de sa rédaction la moitié des entreprises adhérant au Pacte mondial se situaient dans des pays en développement qui regroupaient les deux tiers des réseaux. Ces derniers étaient considérés à la fois comme un défi à relever du point de vue de la gestion d'image et des ressources à mettre en œuvre pour leur gouvernance et comme une occasion pour le Pacte mondial de démontrer son efficacité en se concentrant sur la demande des utilisateurs et en répondant aux besoins des entreprises dans le contexte géographique et sectoriel spécifique où elles opèrent.
3. A la suite de l'examen stratégique lancé par le Secrétaire général des Nations Unies le 6 septembre 2005, les réseaux PM sont devenus l'un des six piliers<sup>3</sup> de la structure de gouvernance du Pacte mondial qui devait aussi inclure le Forum annuel des réseaux locaux<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> A sa 298<sup>e</sup> session, le Conseil d'administration du BIT a demandé au Bureau d'établir un rapport sur le niveau d'intervention et de participation des mandants de l'OIT aux réseaux locaux du Pacte mondial, document GB.298/10, paragr. 37.

<sup>2</sup> McKinsey & Company (11 mai 2004), *Assessing the Global Compact's Impact* (New York, Nations Unies).

<sup>3</sup> *The Global Compact's Next Phase* (6 sept. 2005), [http://www.unglobalcompact.org/docs/about\\_the\\_gc/2.3/gc\\_gov\\_framew.pdf](http://www.unglobalcompact.org/docs/about_the_gc/2.3/gc_gov_framew.pdf) (consulté le 30 août 2007).

<sup>4</sup> Des réunions annuelles des réseaux locaux ont lieu depuis 2003. Ces réunions rassemblent les points focaux des réseaux locaux et les représentants des sociétés participantes. Le bureau du Pacte mondial considère que ces réunions offrent l'occasion aux réseaux locaux d'apporter leur contribution. A ce jour, des forums annuels de réseaux locaux ont eu lieu à Berne (26-27 juin 2003),

## Les réseaux locaux du Pacte mondial: orientations données par le bureau du Pacte mondial

4. Sur le site Web du Pacte mondial, les réseaux locaux sont définis comme étant «des groupes de participants rassemblés pour promouvoir le Pacte mondial et ses principes dans un pays ou une région donné». Ces réseaux peuvent s'organiser sur des bases géographiques (pays, région) ou sectorielles (secteur pharmaceutique, extractif, ingénierie, etc.). Les entreprises adhérant au Pacte mondial sont encouragées à s'impliquer dans ces réseaux mais leur participation demeure facultative.
5. Le Pacte mondial donne des orientations aux réseaux locaux par la voie de deux documents essentiels, à savoir un document d'orientation sur la gouvernance de réseau intitulé *Qu'est-ce qu'un réseau local?* et les *Directives à l'intention des réseaux locaux*. D'après ces dernières, les réseaux locaux déterminent leurs propres modalités de gouvernance interne et leurs activités mais sont tenus de respecter certaines conditions fondamentales. En particulier, ceux qui souhaitent créer un réseau doivent contacter le bureau du Pacte mondial ou le bureau local des Nations Unies. Il est précisé dans les directives que les réseaux doivent également faire un effort spécial pour encourager la participation des membres locaux de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et de la Confédération syndicale internationale (CSI). Des consultations devraient notamment permettre de déterminer la valeur ajoutée que pourrait apporter un réseau dans une conjoncture économique, sociale et politique donnée.
6. Il est conseillé aux réseaux de se doter d'un petit comité de pilotage et d'un secrétariat restreint financé par les contributions de leurs participants<sup>5</sup>. Aux termes d'un accord conclu avec le bureau du Pacte mondial, les réseaux locaux acquièrent des droits et des responsabilités spécifiques pour l'utilisation du logo «Pacte mondial» et l'exercice d'activités à ce titre dans leur pays respectif. Toutefois, ces réseaux n'ont aucune prérogative s'agissant des questions relatives au Pacte mondial dans un pays, une région ou un secteur donné. Leur rôle est de faciliter le progrès des sociétés (entreprises locales aussi bien que filiales de sociétés étrangères) ayant souscrit au Pacte mondial en ce qui concerne la mise en application des dix principes et la préparation et l'examen des communications sur le progrès, tout en facilitant la participation d'une pluralité de parties prenantes et la mise en œuvre d'actions collectives dans le cadre des projets de partenariat<sup>6</sup>. En outre, les réseaux locaux sont tenus d'aider à gérer les mesures d'intégrité du Pacte mondial.
7. En 2005, les réseaux locaux du Pacte mondial ont été invités à commencer à soumettre des rapports d'activité annuels. Pour la période allant de janvier à décembre 2005, 15 premiers

Londres (4-5 nov. 2005), Barcelone (21-22 sept. 2005), Barcelone (26-27 sept. 2006) et Monterrey (15-16 oct. 2007). Depuis 2005, la responsabilité de l'organisation et de l'accueil des forums est assurée par le Centre de Barcelone pour l'appui au Pacte mondial («le Centre de Barcelone»).

<sup>5</sup> Aucune collecte de fonds au nom des Nations Unies n'est permise pour d'autres objectifs sans l'autorisation préalable du bureau du Pacte mondial.

<sup>6</sup> Sur le site Web du Pacte mondial, les «projets de partenariat» sont définis comme étant des projets facilités par un réseau local auquel participent des entreprises en partenariat avec d'autres parties prenantes (PNUD, OIT ou autres agences des Nations Unies, organisations de la société civile, gouvernement) dans une action collective, une campagne ou un projet ayant pour objectif le succès de l'application au plan local de l'un des dix principes du Pacte mondial et d'objectifs connexes (par exemple la lutte contre la corruption, le travail des enfants, le travail forcé et la discrimination, la défense des droits de l'homme et des travailleurs, la protection de zones de conflit de l'environnement) ou les bonnes pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises favorisant la poursuite des OMD.

rapports ont été établis et affichés sur le site Web du Pacte mondial<sup>7</sup>. Des indicateurs ont été mis au point pour aider les réseaux à évaluer eux-mêmes leur performance: ils concernent l'engagement des sociétés participantes, l'organisation de manifestations visant à promouvoir le pacte, le soutien au dialogue entre entreprises et autres parties prenantes, la participation à des séminaires, l'identification et la mise en œuvre de projets de partenariat, la qualité du rôle des réseaux en matière de communication, la poursuite de l'engagement des nouvelles entreprises vis-à-vis du Pacte mondial.

## Les réseaux locaux du Pacte mondial: enquête sur la réalité locale

8. D'après les informations fournies par le bureau du Pacte mondial, il existe à l'heure actuelle 66 réseaux locaux actifs. Sur ce nombre, 63 sont des réseaux organisés au niveau national alors que trois réunissent plus d'un pays<sup>8</sup>. Il existe 11 réseaux locaux en Afrique, deux dans les États arabes, 12 dans les Amériques, 13 en Asie et 28 en Europe. A ce jour, il n'existe aucun réseau sectoriel. Trente-quatre réseaux se situent dans des pays en développement. On trouvera en annexe une liste complète des réseaux locaux.
9. Sur la base d'un questionnaire, d'interviews et d'informations obtenues sur les sites Web des réseaux locaux, le Bureau a établi la «carte» suivante montrant si les organisations d'employeurs et de travailleurs: *a)* ont fait fonction de secrétariat du réseau local dans un pays donné; *b)* sont membres du comité de pilotage du Pacte mondial local; *c)* ont adhéré au réseau local; *d)* participent à des manifestations ayant trait au Pacte mondial. Dans l'ensemble, on trouve huit exemples d'organisations d'employeurs faisant fonction de secrétariat pour le réseau local et un cas dans lequel un syndicat occupe également cette fonction. Les organisations d'employeurs et de travailleurs participent au comité de pilotage du réseau local dans 18 et dix pays, respectivement.

	Secrétariat PM		Comité de pilotage PM		Réseau PM		Activités PM	
	E	T	E	T	E	T	E	T
Afrique	1 <sup>a</sup>	/	5 <sup>b</sup>	4 <sup>c</sup>	5	4	7	4
Amériques	1 <sup>d</sup>	/	3 <sup>e</sup>	1 <sup>f</sup>	4	1	5	4
Etats arabes	/	/	/	/	/	/	/	/
Asie	5 <sup>g</sup>	1 <sup>h</sup>	5 <sup>i</sup>	2 <sup>j</sup>	6	2	8	1
Europe	1 <sup>k</sup>	/	5 <sup>l</sup>	3 <sup>m</sup>	11	3	10	6

<sup>a</sup> En Afrique du Sud, BUSA (Business Unity South Africa) gère conjointement le lien sud-africain avec la National Business Initiative et fait fonction de secrétariat. <sup>b</sup> Afrique du Sud, Kenya, Madagascar, Maroc et Tunisie. <sup>c</sup> Afrique du Sud, Madagascar, Maroc et Tunisie. <sup>d</sup> Pérou. <sup>e</sup> Colombie, Mexique et Pérou. <sup>f</sup> Brésil. <sup>g</sup> Chine, Pakistan, Philippines, Singapour et Thaïlande. <sup>h</sup> A Singapour, une initiative tripartite nationale fait fonction de secrétariat pour le Pacte mondial. <sup>i</sup> Chine, Pakistan, Philippines, Singapour et Thaïlande. <sup>j</sup> Singapour et Sri Lanka. <sup>k</sup> Réseau nordique. Veuillez noter que le réseau nordique n'a pas de comité de pilotage. <sup>l</sup> Arménie, Bélarus, Croatie, Italie et Turquie. <sup>m</sup> Italie, Espagne et Turquie.

10. Un questionnaire a également été envoyé aux points focaux de réseau du Pacte mondial et aux mandants de l'OIT dans les pays où existent des réseaux locaux actifs. Le Bureau a reçu 73 réponses, fournissant des informations sur les réseaux locaux PM de 42 pays (neuf en Afrique, sept dans les Amériques, un dans les États arabes, neuf en Asie et 16 en

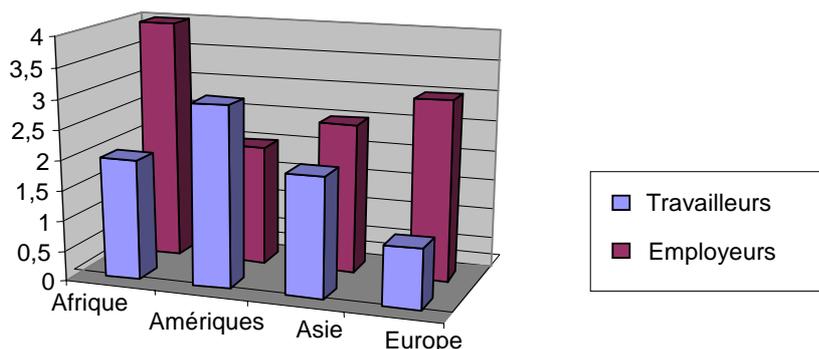
<sup>7</sup> A ce jour (15 sept. 2007), seul le réseau français a produit un rapport pour la période de janvier à décembre 2006.

<sup>8</sup> Il s'agit du «réseau nordique», du Pôle régional du Pacte mondial en Asie, et du Pôle régional du Pacte mondial en Europe.

Europe). Des réponses ont été reçues de 34 points focaux PM, de 27 organisations d'employeurs et de 12 organisations de travailleurs<sup>9</sup>.

11. L'objectif du questionnaire envoyé aux points focaux des réseaux locaux du Pacte mondial avait pour but de connaître leur point de vue sur le degré d'engagement et de participation des organisations d'employeurs et de travailleurs aux activités des réseaux, notamment à des séminaires, des rencontres, des ateliers et des projets. Ils étaient invités à noter le niveau de véracité de certaines affirmations sur une échelle de 1 (faux) à 5 (tout à fait vrai). Le graphique suivant présente les moyennes dans l'ensemble des pays des régions<sup>10</sup>.

Niveau de participation aux réseaux locaux (tels qu'évalués par les points focaux)



12. Cinquante pour cent des réseaux locaux du Pacte mondial (ci-après réseaux PM) auraient besoin d'un complément d'informations et de soutien pour la mise en œuvre des principes relatifs au travail. Quatre-vingt-dix pour cent des questionnaires renvoyés par les points focaux font apparaître un très fort consensus selon lequel les organisations d'employeurs et de travailleurs peuvent considérablement contribuer à l'identification de bonnes pratiques en ce qui concerne la mise en œuvre des principes relatifs au travail. Toutefois, à la question de savoir si dans le pays concerné certains membres du réseau PM pourraient se sentir mal à l'aise si les syndicats de travailleurs faisaient partie du comité de pilotage du réseau, un tiers des répondants ont jugé que cela était «plutôt vrai» car ils estimaient que le Pacte mondial est essentiellement une initiative pilotée par les entreprises. La même préoccupation s'est exprimée dans les pays où les syndicats sont perçus comme n'étant pas totalement indépendants. Néanmoins, deux tiers des répondants ont fortement souscrit à l'affirmation selon laquelle les réseaux PM nécessitent une participation active des syndicats de travailleurs afin de préserver la nature plurilatérale du pacte.

13. Un questionnaire identique a été envoyé aux organisations d'employeurs et de travailleurs dans les pays dotés de réseaux PM actifs. Trente-six pour cent des organisations d'employeurs ont indiqué avoir participé activement à des activités ou à des manifestations sur le Pacte mondial liées à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) alors que 40 pour cent ont déclaré avoir participé à plus de cinq activités au cours des cinq dernières années, et 20 pour cent avoir organisé plus de cinq activités. Deux des organisations d'employeurs interrogées ont également participé à des projets du Pacte mondial tels que l'initiative relative à la création d'entreprises viables ou des projets spéciaux. Dix pour cent ont été invitées à participer à des activités liées au Pacte mondial mais n'en ont jamais

<sup>9</sup> Le Bureau a reçu 17 réponses à son questionnaire de la part de pays africains, 14 de pays des Amériques, une d'un Etat arabe, 17 de pays asiatiques et 24 de pays européens.

<sup>10</sup> Pour les Etats arabes aucune évaluation n'a pu être faite sur la base des réponses reçues.

organisé. Quarante pour cent ont participé à au moins une activité RSE organisée par le BIT et indiqué qu'elles comprenaient parfaitement l'approche et la perspective de l'OIT dans ce domaine. Cinquante pour cent ont fait savoir que leur organisation aurait besoin d'assistance technique, sous forme de formation et d'informations, afin de devenir plus active dans le domaine de la RSE et du réseau PM. La moitié des organisations interrogées sont pleinement convaincues que leur participation dans le réseau PM apporte une valeur ajoutée à leur travail dans le domaine de la RSE.

14. Parmi les organisations interrogées, 20 pour cent ont déclaré participer aux activités du Pacte mondial. Seuls trois syndicats ont été invités à plus de deux manifestations relatives à la RSE au cours des cinq dernières années, et plus de 40 pour cent n'ont participé à aucune activité organisée par le BIT sur ce thème. Cinquante pour cent des répondants ne comprennent pas parfaitement l'approche et la perspective de l'OIT dans le domaine de la RSE. Quatre-vingt-sept pour cent ont fait savoir que leur organisation aurait besoin d'assistance technique afin de devenir plus active dans le domaine de la RSE ou du réseau PM. Un consensus général se dégage quant au fait que la participation aux réseaux PM apporterait une valeur ajoutée au travail des organisations en matière de RSE. Toutefois, les syndicats des pays de l'OCDE tendent à préférer s'appuyer sur les principes directeurs à l'intention des entreprises multilatérales comme cadre de référence dans ce domaine.
15. Il ressort clairement des réponses données au questionnaire que les réseaux locaux diffèrent considérablement du point de vue de leur composition, de leur mode de gouvernance, du degré de participation des organisations d'employeurs et de travailleurs à leurs activités et de leur capacité à inclure un élément plurilatéral en s'ouvrant à des acteurs hors du monde des entreprises. Naturellement, les réseaux des pays en développement diffèrent des réseaux des pays plus développés. Dans certains pays en développement, les réseaux doivent répondre aux besoins et attentes des PME et parfois aux demandes de micro-entreprises. De plus, dans les pays où les organisations d'employeurs sont jugées faibles, les réseaux locaux tendent à s'appuyer davantage sur l'établissement de liens avec les chambres de commerce ou des organisations sectorielles et professionnelles. Toutefois cela n'est pas toujours le cas. Ainsi, au Pakistan, plus de 90 pour cent des entreprises participant aux réseaux locaux sont aussi membres de la Fédération des employeurs nationale.
16. Avant la parution des directives de 2005, les points focaux des réseaux locaux n'étaient pas suffisamment encouragés à prendre contact avec les adhérents locaux de l'OIE ou de la Confédération syndicale internationale afin de les encourager à participer au processus de création d'un réseau. Cela a eu des conséquences pour les réseaux constitués dans les premières années de la mise en œuvre du Pacte mondial. Récemment, un certain nombre de réseaux locaux ont été relancés, afin de ranimer leurs activités et/ou de les rendre plus conformes aux directives dégagées dans le cadre des forums annuels des réseaux locaux. Si certains des employeurs interrogés semblent avoir tiré parti de ce processus (qui a entraîné une diminution des secrétariats du Pacte mondial assurés par les bureaux locaux du PNUD), cela n'a pas été le cas des syndicats. Certaines des recommandations mentionnées dans les questionnaires renvoyés par les mandants de l'OIT tendent à demander que les organisations d'employeurs jouent un rôle prépondérant, voire de leader, dans la gestion des réseaux locaux PM. Toutefois, le BIT a été encouragé à mettre au point les modules de formation sur les principes du travail du Pacte mondial et à mieux les faire connaître parmi les réseaux locaux du Pacte mondial.

Genève, le 8 octobre 2007.

*Document soumis pour information.*

## Annexe

### Liste des réseaux locaux du Pacte mondial

	Nom du réseau	Région	Point focal	Participation au comité de pilotage		Participation au réseau		Participation à des manifestations liées aux PM	
				E *	T *	E	T	E	T
1	Réseau PM – Argentine	Amériques	PNUD	non	non	oui/2004	non	oui	oui
2	Réseau PM – Arménie	Europe	Entreprises/PNUD	oui	non	oui	non	oui	non
3	Réseau PM – Autriche	Europe	OSC <sup>1</sup>	non	non	non	non	non	non
4	Réseau PM – Bangladesh	Asie	OSC	non	non	oui	non	oui	s.o.
5	Réseau PM – Bélarus	Europe	PNUD	oui	non	oui/2006	non	oui	oui
6	Réseau PM – Bosnie-Herzégovine	Europe	PNUD						
7	Réseau PM – Brésil	Amériques	OSC	non	oui	non	non	non	non
8	Réseau PM – Bulgarie	Europe	PNUD	s.o.	s.o.	oui/2007	s.o.	s.o.	s.o.
9	Réseau PM – Canada	Amériques	Entreprises						
10	Réseau PM – Chili	Amériques	OSC/Universités	non	non	non	non	oui	oui
11	Réseau PM – Chine	Asie	Employeurs	oui	s.o.	oui/2001	s.o.	oui	s.o.
12	Réseau PM – Colombie	Amériques	PNUD	oui	non	oui/2004	non	oui	oui
13	Réseau PM – Croatie	Europe	Tout juste lancé	oui	s.o.	oui/2007	s.o.	oui	s.o.
14	Réseau PM – Chypre	Europe	s.o.						
15	Réseau PM – République dominicaine	Amériques	Gouvernement						
16	Réseau PM – Egypte	Afrique	Entreprises/PNUD						
17	Réseau PM – France	Europe	OSC	non	non	oui	non	oui	non
18	Réseau PM – Géorgie	Europe	PNUD						
19	Réseau PM – Allemagne	Europe	Gouvernement/OSC	s.o.	non	s.o.	non	s.o.	oui

	Nom du réseau	Région	Point focal	Participation au comité de pilotage		Participation au réseau		Participation à des manifestations liées aux PM	
				E *	T *	E	T	E	T
20	Réseau PM – Ghana	Afrique	PNUD						
21	Réseau PM – Hongrie	Europe	PNUD/OSC						
22	Réseau PM – Inde	Asie	Consultant						
23	Réseau PM – Indonésie	Asie	PNUD						
24	Réseau PM – Italie	Europe	OSC	oui	oui	oui	oui	oui	oui
25	Réseau PM – Japon	Asie	Centre d'information des Nations Unies	non	s.o.	non	s.o.	oui	s.o.
26	Réseau PM – Jordanie	Etats arabes	PNUD	non	s.o.	non	s.o.	non	s.o.
27	Réseau PM – Kazakhstan	Asie	s.o.	non	s.o.	non	s.o.	oui	s.o.
28	Réseau PM – Kenya	Afrique	PNUD	oui	non	oui	non	oui	non
29	Réseau PM – Lituanie	Europe	PNUD						
30	Réseau PM – Macédoine	Europe	PNUD	non	s.o.	non	s.o.	non	s.o.
31	Réseau PM – Madagascar	Afrique	PNUD	oui	oui	oui	oui	oui	non
32	Réseau PM – Malawi	Afrique	OSC						
33	Réseau PM – Mexique	Amériques	PNUD	oui	non	oui/2005	oui	oui	oui
34	Réseau PM – République de Moldova	Europe	s.o.						
35	Réseau PM – Maroc	Afrique	Consultants/projet OIT	oui	oui	oui	oui	oui	oui
36	Réseau PM – Mozambique	Afrique	OSC	non	non	non	non	oui	non
37	Réseau PM – Népal	Asie	PNUD						
38	Réseau PM – Pays-Bas	Europe	s.o.						
39	Réseau PM – Nigéria	Afrique	OSC	s.o.	non	s.o.	non	s.o.	s.o.
40	Réseau PM – réseau nordique	Europe	Employeurs	n'existe pas	n'existe pas	oui	non	oui	Non
41	Réseau PM – Pakistan	Asie	Employeurs	oui	s.o.	oui	s.o.	oui	s.o.
42	Réseau PM – Panama	Amériques	OSC						
43	Réseau PM – Paraguay	Amériques	OSC						

	Nom du réseau	Région	Point focal	Participation au comité de pilotage		Participation au réseau		Participation à des manifestations liées aux PM	
				E *	T *	E	T	E	T
44	Réseau PM – Pérou	Amériques	Employeurs	oui	non	oui	non	oui/2003	non
45	Réseau PM – Philippines	Asie	Employeurs	oui	non	oui	non	oui	non
46	Réseau PM – Pologne	Europe	PNUD						
47	Réseau PM – Portugal	Europe	s.o.						
48	Réseau PM – Roumanie	Europe	s.o.						
49	Réseau PM – Fédération de Russie	Europe	PNUD	non	s.o.	oui	s.o.	oui	s.o.
50	Réseau PM – Singapour	Asie	Initiative nationale tripartite	oui	oui	oui	oui	oui	oui
51	Réseau PM – Slovénie	Europe	OSC	non	non	non	non	non	non
52	Réseau PM – Afrique du Sud	Afrique	Initiative nationale tripartite	oui	oui	oui/2006	oui	oui	oui
53	Réseau PM – Espagne	Europe	OSC	non	oui	oui	oui	oui	oui
54	Réseau PM – Sri Lanka	Asie	Entreprises	oui	oui	oui	oui	oui	oui
55	Réseau PM – Suisse	Europe	OSC						
56	Réseau PM – Thaïlande	Asie	Employeurs	s.o.	non	s.o.	non	s.o.	non
57	Réseau PM – Tunisie	Afrique	Consultants/projet OIT	oui	oui	oui	oui	oui	oui
58	Réseau PM – Turquie	Europe	PNUD	oui	oui	oui	non	oui	oui
59	Réseau PM – Royaume-Uni	Europe	OSC						
60	Réseau PM – Ukraine	Etats arabes	ONU	non	non	oui	oui	oui	oui
61	Réseau PM – Emirats arabes unis	Amériques	s.o.						
62	Réseau PM – Etats-Unis	Amériques	Entreprises						
63	Réseau PM – Rép. bolivarienne du Venezuela	Amériques	PNUD						
64	Réseau PM – Zambie	Afrique	OSC	non	non	non	non	oui	oui
65	Pôle régional Asie	Asie							
66	Pôle régional RBEC	Europe							

<sup>1</sup> Organisation de la société civile. \* Employeurs. \* Travailleurs.